

A Renens, la taxe au sac... c'est le 1^{er} juillet 2013



Comme annoncée depuis le début de l'année, la taxe au sac entre en vigueur à Renens dès le 1^{er} Juillet 2013.

Cela signifie pour vous que:

-  Seuls les sacs taxés officiels blancs et verts seront autorisés pour les ordures ménagères.
-  De plus, il est autorisé d'utiliser des sacs transparents non taxés pour l'élimination des couches et langes.
-  Les sacs habituels ne peuvent dès lors plus être utilisés et vous serez punissables en cas d'infraction.

**TRIER c'est...
VALORISER**

Pour tout renseignement,
veuillez vous adresser à:


Renens
VILLE PROPRE
Tél. 021 632 74 13 – www.renens.ch

A Renens, la taxe au sac... c'est le 1^{er} juillet 2013

En partenariat avec le périmètre de gestion des déchets "Valorsa", **la Commune de Renens a le plaisir de vous offrir votre premier sac taxé!**

Vous pouvez acheter les sacs dans vos commerces habituels au prix de:

- 17 litres rouleau de 10 sacs Fr. 10.–
- 35 litres rouleau de 10 sacs Fr. 20.–
- 60 litres rouleau de 10 sacs Fr. 38.–
- 110 litres rouleau de 5 sacs Fr. 30.–

Renens vous remercie pour votre collaboration!

